

VILLE DE SAINTE-ADRESSE

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022 POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE – CULTURELLE ou de LOISIRS SUR LA COMMUNE DE SAINTE-ADRESSE

REMARQUES IMPORTANTES

- Seules peuvent obtenir une subvention communale les associations déclarées conformes à la loi du 1er juillet 1901.
- Les demandes de subventions doivent être adressées à Monsieur le Maire avant le 15 janvier 2022 délai de rigueur.
- L'attribution de la subvention exceptionnelle est assujettie à la présentation des renseignements et pièces justificatives suivants :

IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Dénomination de l'Association (1)	Siège Social (adresse et localité)	Date et n° du récépissé de la déclaration (loi du 1/07/1901) et date d'insertion au J.O.
		Le : N° : Le :

IDENTITE DES PARTENAIRES ou SPONSORS

1 _____	5 _____
2 _____	6 _____
3 _____	7 _____
4 _____	8 _____

**Votre demande ne sera recevable qu'accompagnée du STATUT de
l'ASSOCIATION, de la COMPOSITION du BUREAU votée lors de la dernière
Assemblée Générale, D'UN RELEVE
D'IDENTITE BANCAIRE et d'une ATTESTATION D'ASSURANCE**

(1) En entier et en lettres capitales

NATURE DE LA MANIFESTATION

--

HISTORIQUE DE LA MANIFESTATION

DATE DE CREATION :	
NOMBRE DE PARTICIPANTS :	

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

NOM :	
ADRESSE :	
Tél. :	
TITRE :	

DERNIERE MANIFESTATION (2)

Date :	Nombre de participants :
Lieu :	
MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :	

MANIFESTATION PREVUE ANNEE 2022

DESIGNATION :	
DATE :	MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :
LIEU	

Renseignements certifiés exacts

A.....le.....

(cachet de l'association)

Le Président

(Nom en lettres capitales et signature)

(2) Joindre le dossier bilan de la dernière manifestation

**NB : LA SUBVENTION ACCORDEE NE SERA VERSEE QU'APRES LA MANIFESTATION
ET SUR PRESENTATION DU COMPTE RENDU ET DU BILAN FINANCIER.**